

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 25.04.16.02

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de DAKAR,
le 16.04.2021, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36008461
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/kWh
- Rapport TC : 4.00/5.0(A) / Rapport TP : 1.1.0(V)
- Classe : 0.5S Année : 2021
- Calibre : 3x57.7/100 230/400V 1(10)A Fréquence : 50Hz
- Indexes : k1 2.87.221 kWh k2 4.23.69 kWh (k1+k2) 8295.89 kWh Pmax 80.3kW

Installé et utilisé par Mr Ministère de la culture

à l'adresse Place du Souvenir Africain

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier
Plombs falsifiés
Autres plombs

24630.1 c/c 212635

246386 RAL

243743 couverte sup

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur

- Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

RAS

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

Protocole d'étalement des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 16/04/2025 à MH59L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 36003461 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Ministère de la culture
- Raison Social : Place du Souvenir africain et malien
- Adresse : Place du Souvenir africain et malien
- Type de compteur : HXP300
- Compte de contrat :

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat) N° 91-01-16-02 du 16/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

 CONFORME NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT